

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1211-sans-papiers-histoire-de-vies.html>

immigrés, étrangers, situation irrégulière, tous
solidaires

Sans-papiers ; Histoire de vies brisées

- Thèmes généraux - Immigration, Sans-Papiers -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juillet 2006

Journal La Mée Châteaubriant

[voir aussi page 1349](#) et [page 1394](#)
[Le gouvernement traque les étrangers](#)
[Tous solidaires et Solimée](#)

(écrit le 12 mars 2003)

Histoire de vies brisées

« Ce film sort en salle parce que toutes les chaînes de télévision l'ont refusé. On m'a sorti un tas d'arguments : que ce n'était pas un sujet porteur, que c'était une question sensible, qu'un documentaire de plus de 52 min ça fait zapper les gens. Enfin, je tenais à ce film, je tenais surtout à faire en sorte qu'il existe à cause des gens qui y sont. On se bagarre donc pour qu'il existe dans les salles » dit le cinéaste Bertrand Tavernier et avec lui les différentes associations (*) qui organisent le « cycle Tavernier » (La Mée a déjà présenté : Capitaine Conan, et Derrière le périph') du 18 au 22 mars 2003.

C'est en 1998, pendant le tournage de « Ça commence aujourd'hui » que Bertrand Tavernier a réalisé ses premières prises, ses premiers entretiens filmés avec les dix « double peine » de Lyon : dix hommes en lutte contre l'arrachement à leur famille et la vie qu'on veut leur imposer. Ce qui pousse Tavernier à interrompre le tournage de « Ça commence » c'est l'urgence de la situation : les « double peine » de Lyon ont entamé une seconde grève de la faim pour dénoncer leur situation. Ils ont besoin de soutiens.

Invisible ou banni

La réalisation « d'Histoires de vies brisées » s'est étalée sur deux ans, au fil des rencontres et des liens tissés avec les grévistes. Bien qu'il s'agisse d'un documentaire, le film se présente comme une histoire ou plutôt comme un emboîtement d'histoires racontées par des gens certes brisés mais toujours en lutte. Lila, la femme d'un des grévistes (elle fera elle aussi une longue grève de la faim) s'est peu à peu imposée comme le personnage central de cette histoire.

Etre « double peine » cela peut signifier deux choses : vivre en France, mais vivre dans la peur permanente de l'expulsion. Donc se cacher, être clandestin dans son propre pays ; être pris dans le cercle de la précarité. Alors, comme le dit Abdel, « on est des invisibles. On est là sans être là ». Ça, c'est dans le meilleur des cas parce qu'« il y a tout ceux qui sont restés derrière et qui sont morts. Il y a tous ceux qui sont ailleurs et qui sont fous. Nous encore, nous avons pu rester ou revenir en France, nous on est des favorisés de la double peine. Quand on voit qu'il y a des gens qui sont de l'autre côté et qui vivent dans les rues ou même encore plus bas, c'est à dire dans les caves. (...) ». Quand on envoie des expulsés en Algérie, pour moi c'est une déportation. C'est pas possible, c'est pas possible, y a des amis qui sont morts, des amis qui sont morts !... ».

Comment expliquer qu'on puisse si facilement, pour des délits le plus souvent mineurs, bannir quelqu'un de son propre pays ?

Hassen raconte comment il s'est fait prendre avec 80 g de haschich et l'acharnement d'un procureur qui ne digérait pas le fait qu'un jeune beur soit à l'université. Hassen vit en France depuis l'âge de 18 mois mais : « le procureur m'a dit vous êtes Algérien, vous allez partir en Algérie ! Je ne savais même pas que j'étais algérien, la majorité de ma

famille est française. Ça a été l'enfer, j'ai craqué. Là-bas, on m'a dit vous êtes pas algérien ! J'ai fait des démarches pour retrouver au moins une fiche d'Etat civil pour pouvoir faire un passeport, pour pouvoir sortir d'Algérie. On m'a dit : vous n'existez pas ! Il a fallu qu'on fasse venir de la mairie de Saint Priest mon extrait d'acte de naissance et ma fiche familiale d'Etat civil. En Algérie il m'ont dit alors : mais attendez, ça c'est pour faire des papiers en France, c'est pas valable en Algérie ! Ils m'ont dit : on ne peut rien faire pour vous. Votre famille est française vous n'avez rien à faire ici.

« En France j'ai appris la culture française, j'ai appris les droits français, j'ai appris la constitution, et arrivé à 20 ans on me dit que je ne suis pas français. » Mieux que n'importe quelle argumentation juridique, ce témoignage montre les situations absurdes auxquelles conduit la double peine.

Mais derrière des procédures comme les « Interdiction du territoire français » il y a aussi des hommes. Si par exemple la Cour de Lyon est réputée comme l'une des plus répressives, ça tient aussi aux Présidents des Cours d'Appel. Papon aurait-il encore des émules en France ? On peut se le demander quand on voit l'acharnement avec lequel les double peine sont poursuivis. « Ça fait depuis quatorze ans que je paye ça. Vous vous rendez compte, j'ai fait une erreur à 19 ans, j'en ai 35 aujourd'hui, et je continue à payer (pour 80 g de shit) ! » (Hassen).

La prescription, l'abrogation, le relèvement, la grâce, toutes ces procédures qui permettent de mettre fin à une peine ne semblent pas valoir pour les « double peine ». Tout ce que les anciens grévistes de la faim ont obtenu à ce jour c'est une assignation à résidence. La souffrance qui transparaît dans le film de Tavernier est aussi bien celle des « double peine » que celle de leur famille. En témoigne la grève de la faim de Lila qui était prête à mettre sa vie en danger pour mettre un terme à cette peine sans fin.

Quel que soit son délit ou son crime, à sa sortie de prison tout détenu a accompli sa peine. Désormais il peut retrouver les siens et réintégrer la société civile. Mais, s'il a le malheur d'être étranger, à sa peine de prison s'ajoutera souvent une seconde peine : l'expulsion. Même si les autorités françaises s'obstinent à le nier, en parlant de « peine complémentaire » (Interdiction judiciaire du territoire français) ou de « mesure de police » (Arrêté Ministériel d'Expulsion), il s'agit bien là d'une « double peine » : prison + expulsion. Cette pratique est donc en totale contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme selon laquelle « Nul ne peut être puni deux fois pour le même délit ».

L'intolérable de la « double peine », c'est le « bannissement ». Comment appeler autrement cette machine à expulser des gens ayant souvent toute leur vie en France ? L'intolérable, c'est toute cette rhétorique administrative qui transforme un vol de scooter, une toxicomanie ou un trafic de haschich (délits des personnages du film) en « menace grave pour la sûreté de l'Etat » !

L'intolérable, c'est qu'on expulse des Français de fait ! Peut-on considérer en effet une personne comme étrangère lorsqu'elle est socialisée en France et que ses frères et soeurs, son conjoint ou ses enfants sont français ?! Chacune de ses rencontres avec les onze grévistes de la faim de Lyon, les personnages principaux du film, a été l'occasion pour le cinéaste de capter des bris de vies, des fragments de souffrance oubliés.

Ecrit le 15 septembre 2004 :

Deux Angolais

L'appel à solidarité a été vite lancé : en une seule journée environ 80 personnes se sont retrouvées sur la place

Ernest Bréant pour manifester leur soutien à un couple d'Angolais et à leurs deux enfants. En l'espace de quelques heures 280 signatures de soutien ont été données.

L'Angola est un pays ravagé par la guerre civile depuis une quarantaine d'années. Les violences et règlements de comptes sont monnaie courante. Angélica Landu a subi des mauvais traitements dans la prison de son pays, en présence de son bébé d'un an à l'époque (2001). Sa soeur qui tentait de la protéger a été assassinée sous ses yeux. Sébastien et Angélica Landu ont quitté leur pays, séparément, avec leurs deux fillettes âgées de 4 et 8 ans. Le périple fut hasardeux : quand on fuit, on fait comme on peut. Les deux époux ont fini par se rejoindre sur le sol castelbriantais et ont demandé l'asile politique. Leur premier dossier, mal présenté, a été refusé. En France on est plus vigilant sur la construction d'un dossier que sur le respect des Droits de l'Homme. La deuxième demande d'asile a été rejetée aussi sans que les deux personnes aient été appelées à exposer leur cas, à montrer les violences qu'elles ont subies. La perspective de retourner dans leur pays leur est insoutenable.

Prise en charge pendant un an par la CADA (commission d'aide aux demandeurs d'asile), la famille est maintenant l'objet d'un arrêté d'expulsion et se trouve démunie de tout droit. Pas de droit au logement, pas le droit de travailler, pas de droit aux allocations (sauf une aide à la subsistance pour les deux fillettes). Concrètement la famille est logée gratuitement et prise en charge par des castelbriantais qui paient les charges du logement et le minimum vital. Les gens qui côtoient cette famille apprécient son désir de bien faire et de ne pas déranger. Les deux parents se débrouillent en langue française et les deux fillettes sont parfaitement intégrées à l'école Jacques Brel à Soudan.

La manifestation du 9 septembre 2004 à Châteaubriant visait à recueillir les signatures et le soutien de tous ceux qui, s'adressant au Préfet et aux autorités locales, demandent une régularisation administrative et le droit, pour les parents, d'exercer une activité rémunérée. En cas de besoin, un groupe de personnes est prêt à se rendre au Tribunal administratif pour soutenir la famille Landu

En cas de maintien de la décision d'expulsion, la famille a le choix de partir avec les enfants, ou bien de laisser les enfants sur le sol français : ils sont alors pris en charge par la DDASS.

Pour apporter un soutien : 02 40 81 15 46 ou 02 40 28 74 76

Ecrit le 22 septembre 2004 :

Maltraitée ... et déboutée

La famille Landu, des Angolais réfugiés à Soudan, a finalement vu son recours rejeté par le Tribunal administratif, malgré les souffrances qu'elle a subies, malgré la terreur que lui inspire le retour dans son pays, malgré le succès de son intégration en pays castelbriantais, malgré les pétitions de quelque 400 personnes, malgré la soixantaine de castelbriantais qui se sont déplacés pour la soutenir devant le tribunal.

Que connaît un juge ? Sinon la froideur des textes administratifs. Les juges ne s'intègrent guère aux manifestations populaires. Ils sont d'un autre monde.

Que connaissent les « autorités » françaises ? Sinon les lois, qu'elles inspirent en fonction de leurs intérêts. Qu'importe alors le soutien des citoyens de base ? Citoyens ? Ou coquilles vides.

« Votez bien, et laissez-nous tranquilles ensuite » disent les « autorités ».

Chaque jour davantage les « citoyens » constatent qu'on ne tient pas compte de leurs opinions, de leurs demandes. Alors, vous pensez, quand ils demandent qu'on respecte la souffrance d'une famille, qu'on l'autorise à vivre !!

La France, c'est vrai, ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Mais entre « tout » et "rien", il y a un fossé. La France est un pays riche, même si un bon nombre de ses citoyens sont pauvres.

La France, ou plutôt ses dirigeants, n'hésite pas à faire des dépenses somptuaires, quand il s'agit de satisfaire son bon plaisir ou le désir de quelques personnes bien en cour. Mais ce sont toujours les mêmes qui sont bien en cour ! Et malheureusement le « petit peuple » courbe l'échine....

Que va-t-il advenir de la famille de Soudan ? Un adulte peut se cacher, disparaître dans la foule (quoique, dans nos régions, il n'est pas facile de cacher un Africain). Mais peut-on cacher des enfants, les priver définitivement de scolarité ?

La France ne peut venir au secours de toutes les misères du monde. Mais elle a su héberger, protéger (présence policière) d'anciens dictateurs.

Qu'on se souvienne de Duvalier (Haïti), de Bokassa (République Centrafricaine). Ceux-là avaient commis des crimes, mais on les protégeait quand même, Duvalier à Mougins (Côte d'Azur), Bokassa dans son château de Dordogne. Le tribunal administratif, en 1987, a même annulé des arrêtés d'expulsion ! La famille Landu, de Soudan, n'a pas droit à la même sollicitude ?

Il faudrait qu'elle apporte la preuve qu'elle a subi des violences en Angola, et qu'elle appartient à une ethnie, les Bakongos, pourchassés dans leur pays.

Les oppresseurs ne délivrent pas d'attestation de torture ou de mise à mort ! La famille Landu a donc bien du mal à présenter des « preuves » de sa maltraitance.

Ecrit le 12 octobre 2004 :

Manif de soutien

12 gendarmes et 522 signatures

A Châteaubriant on a eu quand même 12 gendarmes, dont 6 en position derrière les grilles fermées de la Sous-Préfecture. Tout ça pour une lettre de recours que la famille angolaise, M. et Mme Landu, voulait déposer à la Sous-Préfecture. Une secrétaire est sortie prendre la lettre. Elle n'a pas été maltraitée par les 200 manifestants présents, fort pacifiques, qui ont fait une chaîne humaine en solidarité avec la famille.

522 lettres de soutien ont été envoyées au Préfet, d'autres lettres sont en cours de signature.

L'association de soutien à la Famille Landu a rencontré le maire de Soudan (où réside la famille), le député et l'ancienne maire de Châteaubriant. L'actuel maire de Châteaubriant, sollicité, n'a pas répondu au courrier.

La famille Landu demande simplement le droit de travailler, pour ne pas continuer à dépendre de la solidarité des uns et des autres.

Trop... pisme. Etrange : quand un appareil photo se dirigeait vers les manifestants (et les gendarmes situés derrière), ces derniers tournaient automatiquement le dos. A croire qu'il y avait une télécommande dans l'appareil photo

Ecrit le 3 novembre 2004 :

La Persécution, pas l'intégration

En ce qui concerne la famille Landu (ces Angolais devenus ... Soudanais puisqu'ils résident à Soudan !), l'école publique où sont scolarisées les petites filles, a organisé un concours de dessins. Chaque enfant a pu dessiner ce qu'il souhaite pour elles : une maison, un jardin, du soleil, des amis.... Un jeune garçon avoue : « La maîtresse m'a dit de recommencer mon dessin car j'avais écrit une phrase trop dure pour les juges »

La municipalité de Soudan s'est aussi engagée publiquement aux côtés de la famille Landu. Un comportement assez rare pour être souligné.

Avec l'espoir que les autorités préfectorales sauront se laisser fléchir.

A Nantes, trois familles (5 adultes et 4 enfants) se sont heurtées à la rigidité de la Préfecture qui ne veut rien savoir. « C'est la persécution qu'il faut prouver, pas l'intégration ». Ces demandeurs d'asile, qui avaient trouvé refuge à la Maison des Syndicats, en ont été délogés par la police à la demande de la mairie de Nantes (Maire : Jean Marc Ayrault, socialiste !) . Aujourd'hui, au centre de rétention des étrangers, des personnes en viennent à vouloir attenter à leur vie pour ne pas repartir.

Ecrit le 10 novembre 2004

Expulsion : incompréhension

Lettre au Maire (socialiste !) de Nantes (extraits)

Un parent d'élève a attiré l'attention du maire de Nantes sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent plusieurs familles d'origine étrangère dont les enfants, scolarisés à l'école Louise Michel, fréquentent les mêmes bancs d'école que ses filles.

Objet : Expulsion de la Maison des Syndicats

Monsieur le Député Maire,

« J'étais loin d'imaginer que je me réveillerais au pied d'une trentaine de policiers en uniforme entrés sur votre ordre, matraque au côté et bélier en avant, pour conduire manu militari de jeunes enfants vers une journée de garde à vue, dans le sillage de leurs parents tirés eux-mêmes brutalement du sommeil et interpellés sans ménagement, comme de vulgaires bandits, comme de dangereux assassins pour qui le tutoiement est à peine un égard.

Imaginez la grande salle de réunion au premier étage de la Maison des Syndicats arrachée subitement à la nuit par une lumière aveuglante et l'entrée fracassante de la troupe décrite plus haut.

Imaginez trois hommes se jetant brutalement sur une femme isolée tentant en vain de donner l'alerte avec son téléphone portable.

Et maintenant, imaginez les yeux de quatre enfants âgés d'un an et demi à huit ans, déjà grandement fragilisés par l'existence, tirés à leur tour du sommeil et pétrifiés devant un tel déploiement de force. Imaginez qu'aujourd'hui ces enfants se réveillent chaque nuit convaincus qu'ils vont voir réapparaître les policiers au détour d'un cauchemar.

Comment avez-vous pu ? Confiante, j'attendais naïvement d'un élu socialiste une solution d'hébergement à l'attention de familles en grande détresse en raison du durcissement de lois devenues inhumaines, et pour toute réponse de votre part, j'ai vécu l'assaut des forces de police au petit matin. »

Ce parent d'élève, qui a « fait » du porte à porte dans les HLM, en soutien à la candidature socialiste, ne comprend pas.

« je me refuse toujours à accepter l'hypothèse du départ prochain, et vers une destination forcément périlleuse, d'enfants qui ont grandi depuis plusieurs années dans les mêmes cours d'école, ont fréquenté les mêmes classes, sillonné les mêmes aires de jeu, croqué parfois les mêmes goûters d'anniversaire que nos propres enfants » (...). Le brassage de couleurs, de cultures et de confessions sur les bancs des écoles de notre République est, j'en suis convaincu, l'une des plus belles raisons d'espérer un avenir meilleur pour le triste monde que devient le nôtre »

En demandant l'intervention de Jean-Marc Ayrault, ce parent d'élève « s'étonne chaque jour davantage de l'extrême frilosité dont font encore preuve à ce jour la plupart des élus de [son] parti sur les traitements méprisants voire dégradants réservés aujourd'hui par notre pays à la quasi-totalité des demandeurs d'asile »

Extrait de la lettre de Frédéric CHERKI
Parent d'élèves de l'école Louise Michel
à Nantes - cherkif@free.fr

Ecrit le 31 août 2005 :

Des sans-papiers à Châteaubriant

Appel à solidarité

L'homme a une quarantaine d'années : il est arrivé à Nantes en avril 2000, fuyant son pays africain. Trois mois plus tard il a rencontré à Nantes celle qui est devenue son épouse. Commence alors un long parcours du combattant : l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides), la commission de recours des réfugiés, les services

de la Préfecture ... en vain. Début juillet 2005, la famille a reçu un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Pour aller où ? L'un des époux est de Centrafrique, l'autre est du Cameroun. Il ont deux enfants, nés en France, l'une de 3 ans (scolarisé), l'autre de 4 mois.....

Suite à cet arrêté, le CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile) ne pouvait plus les loger. Il ne restait que la rue !

De nombreuses associations se sont mobilisées à Nantes, dont la Ligue des Droits de l'Homme et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Le Conseil Général a accordé une aide pour acheter une tente. C'est ainsi que la famille s'est retrouvée sur le terrain de camping de Châteaubriant où la mairie, compréhensive, n'a pas demandé le paiement de la redevance.

Le camping, c'est bien quand il fait beau. Mais quand vient une grosse averse c'est autre chose. En chaire le curé de l'église St Nicolas a demandé s'il n'y aurait pas un paroissien qui pourrait mettre une caravane à disposition. En fait, c'est mieux : une personne a proposé une salle de séjour et une chambre. Mais ce n'est que provisoire. La famille est passée au Tribunal administratif le 29 août. On ne sait pas la réponse.

Dans l'immédiat, il se pose de nombreux problèmes : le financement du logement, le transport scolaire pour la petite, les transports en général pour bénéficier des services (par exemple la protection maternelle et infantile) et du Restau du Coeur. La famille dispose d'une simple aide à la subsistance pour les deux enfants.

Un coup de main financier (et régulier) serait le bienvenu. Le prêt d'un vélo ou d'une mobylette aussi. Pour les contacts s'adresser au 06 77 06 12 72

Régularisation par les flammes

15 avril 2005, Hôtel de l'Opéra : 24 morts dont 10 enfants et 50 blessés. 25 août 2005, Immeuble Emmaüs : 17 morts dont 14 enfants et 30 blessés.

A quatre mois d'intervalle, deux incendies ont coûté la vie à 41 personnes dont 24 enfants. Toutes les personnes brûlées vives cette nuit-là étaient des immigrés d'Afrique de l'Ouest en situation administrative précaire et en attente de logement depuis des années. Des familles nombreuses, des enfants en bas âge sont ainsi sortis des chiffres de « l'immigration subie » dont parle le Ministre de l'Intérieur. Par le feu.

Liberté de la presse

Parce qu'elle a évoqué la situation d'une famille zaïroise condamnée à l'expulsion et la traque de deux enfants de cette famille, une journaliste de France Bleu Auxerre a fait l'objet d'une perquisition et est convoquée au commissariat.

La LDH (Ligue des Droits de l'Homme) n'a cessé de dénoncer la véritable chasse aux étrangers à laquelle se livre le gouvernement. Elle a mis en garde contre les conséquences de cette politique, déjà insupportable pour les étrangers eux-mêmes, mais aussi génératrice d'atteintes aux libertés de tous.

Voici que sous la houlette d'un procureur de la République, c'est la liberté de la presse qui est atteinte. La LDH

dénonce cette action contre une journaliste

Elle réaffirme sa pleine et entière solidarité avec tous ceux qui n'acceptent pas de voir les étrangers ainsi traités

Ecrit le 7 septembre 2005 :

Famille Landu

La famille angolaise domiciliée à Soudan, qui avait fait une demande d'asile, a reçu à la fin du mois de juillet une autorisation de séjour d'une année. Le préfet de Loire- Atlantique la lui a accordée à titre exceptionnel. Sébastien Landu, son épouse Angelica et leurs deux filles remercient tous ceux, élus, citoyens et associations qui les ont soutenus.

Une autre famille est en difficulté. La famille Konsivenet. Pour l'aider : 06 77 06 12 72

Ecrit le 19 octobre 2005 :

Famille Konsivenet

La famille Konsivenet, résidant actuellement à Rougé, va prochainement habiter Châteaubriant . Une réunion à ce sujet aura lieu mercredi 19 octobre 20h30, salle Bar, du Centre Municipal des Sports de Châteaubriant . Le collectif « Tous solidaires » se réunit les 2e et 4e vendredis du mois, de 18 h à 20 h salle E Bréant à Châteaubriant

Ecrit le 30 novembre 2005 :

Le gouvernement traque les étrangers

Le gouvernement de Monsieur de Villepin vient d'insérer à la dernière minute dans le projet de financement de la Sécurité sociale deux dispositions xénophobes.

La première, bafouant une jurisprudence de la Cour de cassation protectrice de l'intérêt des enfants, supprime le versement des allocations familiales pour les familles d'étrangers en situation irrégulière. Jeter un enfant dans la misère parce que ses parents n'ont pas de papiers, au mépris de toute humanité et en piétinant la Convention

internationale des droits de l'enfant, voilà où en est aujourd'hui le gouvernement de la République.

La seconde supprime le droit à une retraite complémentaire pour les travailleurs étrangers qui souhaiteraient finir leurs jours au pays. Que ces femmes et ces hommes aient contribué par leur travail, pendant des dizaines d'années, à augmenter la richesse de notre pays, qu'ils aient toujours payé impôts et cotisations de retraite, n'arrête pas davantage le gouvernement de Monsieur de Villepin.

Les enfants, les personnes âgées : aucune cible n'échappe désormais à la chasse aux étrangers. Comment s'étonner des propos inqualifiables qui fleurissent ces jours-ci dans une partie de la majorité parlementaire si le gouvernement lui montre l'exemple ? C'est tout simplement ce que Jean-Marie Le Pen dit et réclame depuis des années qui est aujourd'hui relayé par ceux qui nous gouvernent, et qui cherchent à recueillir son héritage électoral au risque de déchaîner le racisme et la haine.

Les autorités de la République ont pour mission, aujourd'hui plus que jamais, de lutter contre les discriminations et non d'en créer de nouvelles, de ramener le calme et non de jeter de l'huile sur le feu. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) met solennellement en garde le président de la République et le gouvernement contre les conséquences dramatiques de la politique du bouc émissaire pour la cohésion sociale, pour la paix civile et pour les libertés démocratiques.

(communiqué LDH 21 novembre)

Ecrit le 24 mai 2006

Tous solidaires

Dimanche 15 mai 2006, deux-cents personnes se sont mobilisées pour un pique-nique solidaire à Châteaubriant, à l'appel des associations « Tous solidaires » et « SoliMée ».

Solidaires de deux familles de Sans-Papiers qui résident à Châteaubriant et sont menacées d'expulsion du jour au lendemain.

Dans les deux cas les hommes sont victimes de persécution, dans leur pays, pour divergences politiques ou ethniques avec les pouvoirs en place.



PiqueNique

Deux jeunes filles, du Lycée Guy Môquet, Pauline et Héloïse, ont redonné à cette occasion la plaidoirie qu'elles ont présentée il y a quelques mois et qui porte sur ...

« France, Terre d'Asile ».

Ces deux familles sont bien intégrées à Châteaubriant, dans des associations diverses comme « Châteaubriant-Accueil »

Contacts : 02 40 28 63 35 ou 06 26 25 42 51

Ecrit le 21 juin 2006

Un lâcher de ballons, en solidarité

20 JUIN 2006 - Sixième journée mondiale des réfugiés

17,1 millions de personnes sont déplacées ou réfugiées dans le monde.
L'Europe n'en accueille que 5 %

Un réfugié c'est toute personne qui craint d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Chaque année aux portes de l'Europe il y a plusieurs milliers de morts (détroit de Gibraltar, Ceuta, Mellila, îles de Lampedusa et Canaris).

Au lieu de fermer ses frontières, l'Europe devrait rester un lieu de refuge.

Le thème de la Journée mondiale des réfugiés pour 2006 est : « Pour que la flamme de l'espoir continue à briller ».

Proposée par M. Sarkozy, la réforme du CESEDA (Code d'Entrée et du Séjour des Etrangers et de la Demande d'Asile) rend de plus en plus difficile l'accès au statut de réfugié.

A Châteaubriant des personnes se mobilisent pour venir en aide aux réfugiés.

En signe de solidarité, un lâcher de ballons aura lieu
MARDI 20 JUIN 2006, 18 h PLACE ERNEST BREANT, CHATEAUBRIANT

À l'appel des Associations :
Amnesty International, Rencontres,
Solimée, et Tous Solidaires.
Rens. 002 40 28 63 35



Refugies

Le monde catholique : solidaire ?

« J'étais étranger et tu m'as accueilli » :
les paroles de l'Evangile sont terribles pour
les Chrétiens qui ne les respecteraient pas.

A Châteaubriant les animateurs de la paroisse, en lien avec la pastorale des migrants, ont organisé, le 14 juin 2006, une réunion d'information à destination des catholiques, pour obtenir, de leur part, un soutien plus actif aux 4 familles concernées à Châteaubriant. Il a été rappelé que l'Eglise catholique et 45 associations catholiques se sont élevées contre la loi Sarkozy, considérée comme un recul des droits et de la dignité humaine

Ecrit le 5 juillet 2006

La chasse aux enfants

« Sarko, t'es foutu Les parrains sont dans la rue »

Le durcissement de la législation sur l'immigration a amené dès la rentrée scolaire 2005 des enseignants et des parents à se mobiliser contre les expulsions d'enfants scolarisés. Voir un élève ou le camarade de classe de son enfant emmené en plein cours par la police ne leur semblait pas acceptable. En des temps sombres, que l'on ne souhaite pas connaître à nouveau, des enfants disparaissaient des écoles, et nombre d'entre eux ne sont jamais revenus

Le 30 juin 2006 a marqué le début des vacances estivales pour les élèves français et la fin du sursis accordé en octobre 2005 par M.Sarkozy aux enfants scolarisés des « Sans Papiers ». Un réseau de solidarité et d'entraide, appelant à la désobéissance civile, s'est organisé.

Inacceptable

Quelle conscience humaine peut accepter que des policiers se saisissent d'enfants de 3 et 6 ans dans leur classe pour les enfermer dans un commissariat et les expulser à l'aube avec leur mère parce qu'ils n'ont pas respecté les procédures édictées par les États ? Aucune loi, aucune politique ne peuvent conduire à un tel déni d'humanité.

« Nous avons la nausée devant la multiplication de ces situations où des enfants, des adolescents sont les premières victimes d'une politique devenue folle.

Nous n'acceptons pas que l'on tente de nous berner en laissant croire que quelques centaines de personnes bénéficieront de mesures de faveurs, selon des critères absurdes (1) alors que ce sont plusieurs milliers de familles qui sont concernées » dit un communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme.



chasse

« Nous n'acceptons pas que les vacances scolaires deviennent le temps où s'ouvre la chasse à l'enfant. »

Nous savons que dans toute société démocratique la loi est la règle qui s'impose à tous. Mais nous savons aussi que lorsque la loi viole des principes aussi élémentaires, c'est notre devoir de citoyens, notre devoir de conscience de ne pas s'y plier.

Parrainages

C'est pourquoi, avec toutes les femmes et tous les hommes du Réseau éducation sans frontières, la Ligue des droits de l'Homme appelle à violer cette loi : « Tant que celle-ci ne sera pas changée, nous nous opposerons aux mesures d'expulsion et nous offrirons aide et protection à ces familles ».

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est prononcé contre l'expulsion des jeunes mineurs sans papier scolarisés et a apporté son soutien aux organisateurs des actions de parrainage républicains. D'autres organisations en ont fait autant : CFDT, Conseil Général, CGT, FSU, UDAF etc.

A Nantes, 64 enfants ont été parrainés par des responsables politiques de gauche, ainsi que par des personnalités comme l'acteur Charles Berling, le professeur Albert Jacquard, l'ancien évêque d'Evreux Mgr Gaillot ou l'ancien ambassadeur de France à l'ONU Stéphane Hessel. A Châteaubriant des enfants sont concernés également.

(*) Amnesty International, association culturelle turque, Attac, CCFD, Comité Palestine, Comité Roumanie, CSF, Rencontres.

[rencontre avec Bertrand Tavernier : voir page 1556](#)
[voir aussi page 1349](#) et [page 1394](#)

[Une peine.point - voir page 1394](#)

[voir aussi page 1349](#) et [page 1394](#)

[La chasse aux étrangers](#)

Post-scriptum :

() Amnesty International, association culturelle turque, Attac, CCFD, Comité Palestine, Comité Roumanie, CSF, Rencontres.*

(1) parmi les critères de régularisation, il est demandé que les enfants ne parlent pas la langue du pays d'origine de ses parents et n'ait pas de lien avec ce pays.